



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 2 novembre 2020** en vidéoconférence en vertu de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part aux discussions, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance se tiendra donc en vidéoconférence et sera diffusée sur le site internet de la Municipalité à compter du mardi 3 novembre 2020.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavallee
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
secrétaire-trésorière : Heidi Lafrance
Inspecteur municipal : Stacy Gagné

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 5 octobre 2020
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Adoption du projet de règlement numéro 237 modifiant le règlement de zonage no 148 afin d'ajouter une note à la classe d'usage C-2 et d'ajouter la classe d'usage C-8 au zonage P-3
- 7. Administration**
- 8. Finances**
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour octobre 2020
 - 8.2. Procédure concernant la perception des comptes de taxes en souffrance
 - 8.3. Budget pour l'exercice financier 2021

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2020
- 9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues châssis-cabine multiplace 4X4

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour octobre 2020
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-11-20

3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2020

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 5 octobre 2020.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

En vertu de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence. En conséquence, les citoyennes et citoyens ont été invités à poser leurs questions par courriel avant la présente séance. Aucune question n'a été reçue. Les questions à la suite de la séance peuvent être envoyées par courriel au admin@munsgdv.ca jusqu'au jeudi 5 novembre 16h30.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

Dans une lettre du 5 octobre 2020, le MAMH informe la Municipalité qu'elle recevra une aide financière de 199 971 \$ qui pourra être utilisée en 2020 et 2021 pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie. Ces argents serviront notamment à compenser des pertes de revenus et des dépenses liées aux camps de jour, à l'adaptation du lieu de travail en conformité avec les mesures sanitaires et à l'achat d'équipements municipaux afin d'assurer la desserte de services de qualité.

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021 :

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1 art. 264) la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernant l'exercice financier 2021. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 97%

Facteur comparatif : 1,03

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-11-20

6.1 Adoption du projet de règlement numéro 237 modifiant le règlement de zonage numéro 148 afin d'ajouter une note à la classe d'usage C-2 et d'ajouter la classe d'usage C-8 au zonage P-3

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 octobre 2020;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 237 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante : Ajouter à la classe d'usage C-2 la note 2 suivante : *Seul le code 6519 (Autre service médical et de santé) est autorisé en cette zone autorisant spécifiquement les maisons d'aide à mourir; et ajouter la classe C-8 Hébergement champêtre au zonage P-3*

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement no 237 modifiant le règlement de zonage numéro 148 afin d'ajouter une note à la classe d'usage C-2 et d'ajouter la classe d'usage C-8 au zonage P-3.

7. ADMINISTRATION

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

8. FINANCES

04-11-20

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2020

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2020;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2020 totalisant la somme de 83 258,71 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

05-11-20

8.2 Procédure concernant la perception des comptes de taxes en souffrance

ATTENDU QU'un nombre de comptes de taxes sont en souffrance malgré l'envoi de relevés de compte mensuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la personne responsable de la perception des taxes, Mme Margaret Baker ou son remplaçant, à entamer des procédures de recouvrement. De plus, des frais de 15,00 \$ seront ajoutés au compte afin de couvrir les frais de poste pour les courriers recommandés qui seront acheminés aux propriétaires concernés.

06-11-20

8.3 Budget pour l'exercice financier 2021

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires doivent être préparées pour 2021;

ATTENDU QUE les coûts d'un nombre important de travaux et de compensations à être reçus en 2021 demeurent à être confirmés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires pour 2021 le 27 janvier 2021 à 19 h.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2020

Un total de 18 appels a été reçu pendant le mois d'octobre 2020 :

| | |
|---|---------------------------|
| 7 | Médical |
| 3 | Accident |
| 0 | Alarme incendie |
| 1 | Fausse alarme |
| 4 | Divers |
| 3 | Travaux publics – urgence |

07-11-20

9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2021;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

08-11-20

10.2 Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues châssis-cabine multiplace 4X4

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation, le 2 octobre 2020, en vue de faire l'acquisition d'un camion neuf 6 roues châssis-cabine multiplace 4X4;

ATTENDU QUE 7 concessionnaires ont été invités à déposer une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 octobre 2020 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Dany Laberge, contremaître au Service des travaux publics, et Carolyn McCarthy, adjointe administrative;

ATTENDU QUE 2 concessionnaires ont déposé des soumissions et les résultats sont les suivants;

| Levis Chrysler | MONTANT |
|--|------------------|
| DODGE RAM 5500 2021 | |
| Prix du véhicule : SANS prix d'échange/sans taxes | 52 847,00 |
| Moins Prix d'échange : + taxes | 3 675,00 |
| Droits environnementaux pour pneus | 21,00 |
| Sous-total | 49 193,00 |
| T.P.S. 5% | 2 642,35 |
| T.V.Q 9.975% | 5 271,49 |
| Non conforme – Pas d'assermentation TOTAL : | 57 109,98 |

| JD Chrysler Fiat | MONTANT |
|---|------------------|
| DODGE RAM 5500 2021 | |
| Prix du véhicule : SANS prix d'échange/sans taxes | 52 448,00 |
| Moins Prix d'échange : taxes incluses | 2 500,00 |
| Droits environnementaux pour pneus | 18,00 |
| Sous-total | 49 966,00 |
| T.P.S. 5% | 2 498,30 |
| T.V.Q 9.975% | 4 984,11 |
| TOTAL : | 57 448,41 |

ATTENDU QUE la soumission de Lévis Chrysler est jugée non conforme étant donné que la « Déclaration relative à l'absence de truquage des offres et de gestes d'intimidation » n'était pas assermentée par un commissaire à l'assermentation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire l'acquisition d'un camion Dodge Ram 5500 2021 auprès du concessionnaire JD Chrysler Fiat au montant de 57 448,41 \$ incluant les taxes et le prix d'échange du véhicule GMC Sierra 3500 2006, et ce, selon les modalités et les conditions du document d'appel d'offres.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois d'octobre 2020

Un total de 5 permis ont été délivrés pour le mois d'octobre 2020 :

| | |
|---|-------------------------|
| 1 | Agrandissement chalet |
| 2 | Rénovations |
| 1 | Bâtiment complémentaire |
| 1 | Déblai/Remblai/murs |

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Activités de sports et loisirs :

Aucune activité n'a repris son cours. Nous sommes toujours en attente des directives du ministère de la Santé publique.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que le conseil des maires de la MRC a eu lieu le 21 octobre 2020.

- Renouvellement de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour une période de 3 ans;
- Adoption du rapport annuel des activités de l'an 4 pour répondre à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques et transmission au ministère de la Sécurité publique;
- Adoption de la politique culturelle régionale 2020-2030.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 25 novembre 2020 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 45.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.